

Surendettement et inclusion financière : la réflexion à Bruxelles est lancée

Depuis quelques mois, les pouvoirs publics européens réfléchissent à l'amélioration des politiques de lutte contre le surendettement et l'exclusion sociale. Ainsi, le Comité Economique et Social Européen (CESE) s'est penché sur la question et a adopté en octobre 2007, un avis d'initiative⁽¹⁾ invitant le Parlement et le Conseil à inscrire ce sujet parmi leurs priorités dans leurs agendas politiques. **Le rapport invite également la Commission à publier un Livre vert qui marquerait le début d'une réflexion ouverte et transparente dans le cadre de la politique mieux légiférer.**

De son côté, la DG emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne a comman-

dé deux études dont la première a été rendue publique lors d'une conférence organisée le 11 décembre 2007. Cette première étude réalisée par un consortium composé de l'Observatoire de l'Épargne Européenne, du European Credit Research Institute (ECRI) et de l'Université de Bristol (Personal Finance Research Centre) a permis de présenter :

- les bases d'une définition commune opérationnelle du surendettement qui pourrait être mise en œuvre à l'échelle européenne ;
- un aperçu des approches politiques, administratives et juridiques du surendettement en Europe sur la base des différents modèles sociaux en vigueur dans 19 pays ;
- une base de données avec une clas-

sification des institutions prestant des services aux personnes surendettées. Les échanges qui ont eu lieu à l'occasion de la conférence, notamment la présentation par Jorge Pegado Liz du rapport du CESE (voir encadré à droite) seront intégrés dans la **version finale de l'étude qui devrait être publiée sur le site de la Commission avant la fin mai**. Ils concluent à la **nécessité de mener un travail d'harmonisation des outils statistiques de mesure du surendettement**.

La seconde étude qui porte sur le thème de l'inclusion financière et de l'accès aux services bancaires de base sera rendue publique lors d'une conférence prévue le 28 mai. Réalisée par le Réseau Financement Alternatif (Bruxelles), l'Université de Bristol (Personal Finance Research Centre), l'Université de Milan (Department of Economics, business and Statistics) et la Warsaw School of Economics (Center for Financial Services Market Research and Institute of Social Economy), elle a pour but « l'identification et l'analyse des mesures politiques les plus efficaces dans le domaine de la prestation de services financiers et la prévention de l'exclusion financière des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale ».

KL

(1) "Le crédit et l'exclusion sociale dans la société de l'abondance" avis 2008/C441/19 adopté par le CESE le 25 octobre 2007.

Révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs

Les résultats de la consultation sur la révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs ont conforté la Commission européenne dans son intention de rédiger une directive-cadre portant sur **quatre directives** (alors que huit étaient initialement visées par le Livre vert) : vente à distance, vente en dehors des établissements commerciaux, vente et garanties des biens de consommation et clauses abusives. A noter que, dans le courant du premier semestre 2008, la Commission européenne publiera une étude d'impact sur la révision de l'acquis. Si cette étude est conclusive, la Commission présentera une proposition de directive-cadre sur les droits contractuels des consommateurs. Cette proposition législative pourrait être faite avant la fin du second semestre 2008. La Direction Santé et Protection des Consommateurs (DG SANCO) qui travaille actuellement sur le contenu envisageable de la directive-cadre a précisé qu'une partie du texte devrait être appliqué aux services financiers (exemple : clauses abusives).

CD